Docusign Envelope ID: 080E4460-D919-408E-AC00-C15A868AF010

Abénex Capital
Société par actions simplifiée au capital de 2.000.001 euros
Siège social : 9, avenue Percier, 75008 Paris
418 938 528 R.C.S. Paris

(la « **Société** »)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES DE LA SOCIETE
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE EN DATE DU 19 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
le dix-neuf février,

les soussignés :

– _____,

agissant en qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** ») et titulaires de l'intégralité des actions composant le capital social de la Société,

après avoir pris connaissance :

(i) des documents suivants :

– le rapport établi par le président de la Société (le « **Président** ») ;

– le texte des décisions ;

– les lettres de démission des membres, du président et du censeur du conseil d'administration de la Société (le « **Conseil d'Administration** ») ;

– les statuts actuels de la Société (les « **Statuts** ») ; et

– le projet de Statuts refondus figurant en Annexe du présent procès-verbal (les « **Nouveaux Statuts** »),

(ii) de l'ordre du jour ci-après reproduit :

1. renonciation aux délais et forme de convocation et de remise des informations préalables ;

2. constatation de la démission de l'intégralité des membres, du président et du censeur du Conseil d'Administration ;

3. modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 3 (*Objet social*) des Statuts ;

4. refonte globale des Statuts ; et

5. pouvoirs pour l'accomplissement des formalités,

Docusign Envelope ID: 080E4460-D919-408E-AC00-C15A868AF010

ont pris les décisions suivantes conformément à l'article 13.4 des Statuts, étant précisé que la société Société Fiduciaire Paul Brunier - Audit & Comptabilité (801 016 015 R.C.S. Paris), commissaire aux comptes titulaire de la Société, a été avisée des présentes décisions et n'a pas formulé d'observation sur ce qui suit :

PREMIERE DECISION

(Renonciation aux délais et forme de convocation et de remise des informations préalables)

A titre préliminaire, les Associés déclarent renoncer purement et simplement, en tant que de besoin, autant sur le principe que sur la forme, aux délais et forme de convocation préalable avant la prise de décisions tels que prévus aux Statuts et considèrent être dûment informés afin d'adopter les décisions ci-dessous.

Les Associés reconnaissent avoir déterminés l'ordre du jour et avoir été mis en mesure de prendre pleine et entière connaissance de tous les documents et informations prescrits par les dispositions légales, stipulations contractuelles et/ou nécessaires à leur information préalable au vote des décisions qui suivent et notamment des documents mis à sa disposition ce jour.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par les Associés.

DEUXIEME DECISION

(Constatation de la démission de l'intégralité des membres, du président et du censeur du Conseil d'Administration)

Les Associés, après avoir pris connaissance :

– du rapport du Président ;

– des Statuts ; et

– des lettres de démission des membres et du président du Conseil d'Administration,

prennent acte de la démission, avec effet à compter des présentes,

– de Monsieur Patrice Verrier en qualité de président du Conseil d'Administration ;

– de l'intégralité des membres du Conseil d'Administration, à savoir Monsieur Patrice Verrier, Monsieur Olivier Moatti et Monsieur Hervé Claquin ; et

– _____.

En conséquence de ce qui précède, les Associés remercient Monsieur Patrice Verrier, Monsieur Olivier Moatti, Monsieur Hervé Claquin _____ pour leur contribution à la Société tout au long de l'exercice de leur mandat de membres, de président ou de _____ du Conseil d'Administration, selon le cas.

Les Associés décident de donner *quitus* entier et sans réserve à (i) Monsieur Olivier Moatti et Monsieur Hervé Claquin pour l'exécution de leur mandat de membre du Conseil d'Administration et (ii) Monsieur Patrice Verrier pour l'exécution de son mandat de membre et président du Conseil d'Administration.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par les Associés.

Docusign Envelope ID: 080E4460-D919-408E-AC00-C15A868AF010

TROISIEME DECISION

(Modification de l'objet social et modification corrélative de l'article 3 (Objet social) des Statuts)

Les Associés, après avoir pris connaissance :

– du rapport du Président ;

– des Statuts ; et

– des Nouveaux Statuts,

décident, de modifier les sections relatives à la raison d'être et aux objectifs sociaux et environnementaux figurant dans l'article 3 (*objet*) des Statuts.

En conséquence de ce qui précéde, les Associés décident de modifier comme suit l'article 3 (*objet*) des Statuts :

« Article 3 - Objet

[le début de l'article reste inchangé]

I – Raison d'être

La raison d'être de la Société est de faire franchir un cap majeur à des projets vertueux pour la Société par une approche unique d'investisseur engagé et opérationnel.

II- Objectifs sociaux et environnementaux

En lien avec sa raison d'être, la Société entend générer un impact social, sociétal et environnemental positif et significatif dans l'exercice de ses activités.

Dans le cadre de cette démarche, le Président et le Directeur Général et, le cas échéant, le Directeur Général Délégué, s'engagent à prendre en considération (i) les conséquences sociales, sociétales et environnementales de leurs décisions sur l'ensemble des parties prenantes de la Société, ainsi que (ii) les conséquences de leurs décisions sur l'environnement.

La Société poursuit ainsi les objectifs sociaux et environnementaux suivants :

(i) concentrer son intervention vers des projets utiles ;

(ii) s'assurer d'une gestion responsable des ressources et des talents ;

(iii) contribuer activement à la création de valeur dans ses participations et son partage ; et

(iv) promouvoir l'investissement responsable auprès de ses parties prenantes à travers sa démarche pionnière.

[le reste de l'article reste inchangé]. »

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par les Associés.

Docusign Envelope ID: 080E4460-D919-408E-AC00-C15A868AF010

QUATRIEME DECISION
(Refonte globale des Statuts)

Les Associés, après avoir pris connaissance :

– du rapport du Président ;

– des Statuts ; et

– des Nouveaux Statuts,

décident, de procéder à une refonte globale des Statuts, et approuvent, article par article, puis dans son ensemble, le texte des Nouveaux Statuts figurant en Annexe du présent procès-verbal, et

prennent acte que la forme, la dénomination sociale, le siège social, l'objet social, la durée, le capital social et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social de la Société ne sont pas modifiés.

Les Associés prennent acte également :

– que la Société sera dirigée par un président et un directeur général, assistés, le cas échéant, d'un directeur général délégué ;

– de la suppression du Conseil d'Administration ; et

– que les modalités de prise de décisions collectives des associés de la Société, et notamment les modalités de convocation et d'organisation des assemblées ainsi que les règles *quorum* et de majorité sont modifiés dans les conditions détaillées à l'article 19.2.4 (*Quorum et majorité*) des Nouveaux Statuts.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par les Associés.

CINQUIEME DECISION
(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)

Les Associés,

décident de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait conforme du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité par les Associés.

***

Le présent extrait est signé par le président de la Société, par voie électronique en application des dispositions des articles 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire de services DocuSign, qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du présent acte conformément à la réglementation en vigueur relative à la signature électronique.

Extrait certifié conforme à l'original

Signed by:
Patrice Verrier

Monsieur Patrice Verrier